



PROVINCE DU MANITOBA

PROCLAMATION

LA SEMAINE DU DROIT DE SAVOIR AU MANITOBA

ATTENDU QUE depuis 1988, le Manitoba a en place des dispositions législatives permettant aux personnes d'avoir accès aux dossiers détenus par les ministères et les organismes du gouvernement provincial;

ATTENDU QUE dans le monde entier, le 28 septembre est célébré comme la Journée internationale du droit de savoir;

ATTENDU QUE la Journée internationale du droit de savoir a pris naissance le 28 septembre 2002, à Sofia, en Bulgarie, lors d'une rencontre internationale de défenseurs de l'accès à l'information, qui ont proposé que cette date soit consacrée à la promotion de l'accès à l'information à l'échelle du monde;

ATTENDU QUE l'accès à l'information permet au public de participer à l'établissement de politiques sociales et au processus décisionnel du gouvernement;

ATTENDU QUE l'accès à l'information a révélé et clarifié sur quoi sont fondées les décisions du gouvernement et constitue un moyen de veiller à ce que le gouvernement rende compte de ses actions;

ATTENDU QUE la Journée internationale du droit de savoir célèbre le droit des personnes d'avoir accès aux renseignements détenus par les organismes publics et souligne les avantages d'un gouvernement transparent et accessible;

NOUS, Gary Doer, premier ministre du Manitoba, proclamons la semaine du 25 au 29 septembre 2006

LA SEMAINE DU DROIT DE SAVOIR

au Manitoba, et recommandons à toute la population de notre province de l'observer scrupuleusement.



PREMIER MINISTRE

